

Conseil Municipal du Mardi 08 octobre 2024 à 20h00

Délibération N° 2024/049

Date de la convocation : 30 septembre 2024

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 14

Représentés : 7

Présents : Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Béatrice NUGEYRE, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Brigitte MOREL, Pierre-Alain HIRSCH, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT.

Absents excusés : Pierre PELTIER, Odile BREANT procuration à Marie-Pierre PADULAZZI, Isabelle GUGUMUS procuration à Brigitte MOREL, Philippe RIVES, Alexis LEON procuration à Hakim GIBERT, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESI, François NICOLAS procuration à Sylvie LAROCHE, Kenan KOC procuration à Pierre-Alain HIRSCH, Caroline CLAVÉ procuration à Claude HAMEL, Marie DOINEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Eric MAUR

OBJET : BUDGET : PARTICIPATION DE LA VILLE A L'INVESTISSEMENT EN INSTRUMENTS ET MATERIEL PEDAGOGIQUE ECOLE DE MUSIQUE BBI

Madame la Maire informe le Conseil Municipal de la demande de participation à l'achat d'instruments et matériels pédagogiques de l'Ecole de Musique BBI.

Les derniers achats pris en charge par la ville d'Isneauville concernaient des flûtes en 2020 et des violons en 2021.

Madame la Maire propose à l'assemblée d'aider financièrement l'école de musique pour un montant cette année de 2 600 €. Cette somme est définie par rapport aux participations des communes de BOIS-GUILLAUME et BIHOREL ; l'ensemble des participations étant de 15 000 € pour les 3 communes en 2024.

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré, décide par 19 voix POUR et 1 voix CONTRE** (à noter que Laurent MARCHESI, intéressé personnellement, n'a pas pris part au vote et au débat) **de** :

- 1 – donner un avis favorable à cette participation en versant une subvention exceptionnelle de 2 600 €,
- 2 – de prélever cette dépense sur l'article 65748 du Budget Primitif 2024

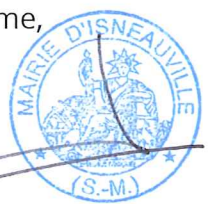
Le secrétaire de séance,
Adjoint à la Maire,
Eric MAUR



Pour copie conforme,

La Maire,

Sylvie LAROCHE



Transmis en Préfecture : 30 octobre 2024

Affichage : 30 octobre 2024